

Rennes, le 28 février 2018

Patrick Jéhannin  
XX rue XXXXXXXXXXX XXXXXX  
35000 – RENNES

à

Monsieur le Président  
du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine  
1, avenue de la Préfecture  
35042 - Rennes Cedex

Lettre R/AR xx xxx xxx xxxx x

Objet : demande de publication en ligne

Monsieur le Président,

La Commission d'accès aux documents administratifs a plusieurs fois statué sur le caractère communicable des comptes rendus des assemblées délibérantes des collectivités territoriales, et - à plusieurs reprises - vous avez vous-même bien voulu me communiquer des comptes rendus de sessions du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine qui se sont tenues en 2015 et 2016.

Comme le souligne la CADA sur son site internet, l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration, modifié par la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, prévoit à son 4<sup>ème</sup> alinéa que les demandeurs peuvent désormais solliciter, afin d'accéder à un document administratif, la publication en ligne de ce dernier.

Par la présente, je viens vous demander de bien vouloir me donner accès au dernier compte rendu de l'assemblée plénière disponible par voie de publication en ligne.

De manière à éviter tout recours excessif à la CADA, que nous savons déjà surchargée, je vous remercie de bien vouloir y procéder dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de la présente.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en ma haute considération.

Patrick Jéhannin

Copie par courriel à :

- Madame Claudine David, Vice-Présidente chargée de la Citoyenneté, de la Démocratie participative et des Relations avec le monde combattant
- Monsieur Vincent Raut, directeur des affaires juridiques, en sa qualité de personne responsable de la communication des documents administratifs